

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2024

Références : E.L.

N° **102** - 2024

Objet : PROROGATION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ESPACE AUTOUR DE LA TOUR A PLOMB – SECTION DU PARKING – QUAI JEAN-PIERRE FOUGERAT – DU 10 FEVRIER 2024 AU 16 FEVRIER 2024.

Le Maire de la Ville de Couëron,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la route ;
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** la délibération du conseil municipal n°2021-127 du 13/12/2021 portant sur l'adoption du règlement des occupations du domaine public et l'extension des domaines concernés ;
- Vu** la décision municipale n°2023-127 du 29/12/2023 concernant l'approbation de la tarification des occupations du domaine public ;
- Vu** l'arrêté 489-2023 du 12/10/2023 autorisant la neutralisation d'un périmètre autour de la Tour à Plomb jusqu'au 20/10/2023 ;
- Vu** l'arrêté 527-2023 du 23/10/2023 prorogeant l'autorisation de neutralisation d'un périmètre autour de la Tour à Plomb jusqu'au 20/11/2023 ;
- Vu** l'arrêté 580-2023 du 23/10/2023 prorogeant l'autorisation de neutralisation d'un périmètre autour de la Tour à Plomb jusqu'au 20/12/2023 ;
- Vu** l'arrêté 624-2023 du 19/12/2023 prorogeant l'autorisation de neutralisation d'un périmètre autour de la Tour à Plomb jusqu'au 09/02/2024 ;

Considérant la demande du service patrimoine bâti de la ville faisant intervenir l'entreprise Altitude 44 qui souhaite occuper temporairement le domaine public afin d'effectuer l'inspection de la Tour à Plomb ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 09 février 2024 ;

arrête

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°624-2023 en date du 19 décembre 2023, sont prorogées jusqu'au 16 février 2024.



À Couëron, le **13 FEV. 2024**

Carole Grelaud
Maire

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **13/02/2024** au **13/04/2024**